

LA NAVIGATION DE PLAISANCE DANS LE PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Jean-Claude MORETEAU *

avec la collaboration technique d'Olivier DIANA

Résumé : L'enquête faite durant l'été 1980 auprès des plaisanciers fréquentant le Parc National de Port-Cros permet de dégager un certain nombre de conclusions. La flotte de plaisance est composée principalement d'unités supérieures à 2 tonneaux dont 75 % sont des voiliers. L'origine géographique des bateaux est essentiellement locale. On observe, en moyenne, 4 personnes à bord et la durée moyenne du séjour est de 10 jours environ. On peut estimer à 1 000 personnes/jour, au minimum, la population de plaisanciers. Les baies de Port-Cros et de Port-Man supportent 75 % des plaisanciers. La pêche à la ligne représente 46 % des activités nautiques annexes.

Summary : A survey carried out during the summer 1980 about boating and sailing in the marine area of the Port-Cros National Park has allowed us to draw several conclusions.

The pleasure fleet consists mainly of units weighting over two gross-tons, 75 % of which are sailers. The ports of registry of these boats are principally local.

It has entire population of yachmen reached about 1 000 people day according to our estimation. Bays of Port-Cros and Port-Man harbour 75 % of those yachtmen. About 46 % of the subsidiary recreational activities consists in angling.

L'augmentation prévisible des loisirs s'accompagnera nécessairement d'un développement du tourisme maritime. Ce phénomène est déjà constaté depuis un certain nombre d'années. Par exemple, de 1975 à 1980 l'effectif de la flotte de plaisance a été multiplié par 1,5 environ. Quelques chiffres permettent de prendre conscience de l'importance de la navigation de plaisance. En 1980, la flotte de plaisance représente environ 521 000 unités dont 65 % sont des navires à moteur. Les petites unités — moins de 2 tonneaux de jauge — constituent 75 % de la flotte.

Par ailleurs, plus de 40 % des unités de plaisance sont concentrées sur le littoral méditerranéen qui, pourtant, ne représente que 25 % du

* Laboratoire de Zoologie - Université de Paris-Sud - Centre d'Orsay - 91405 ORSAY cedex.

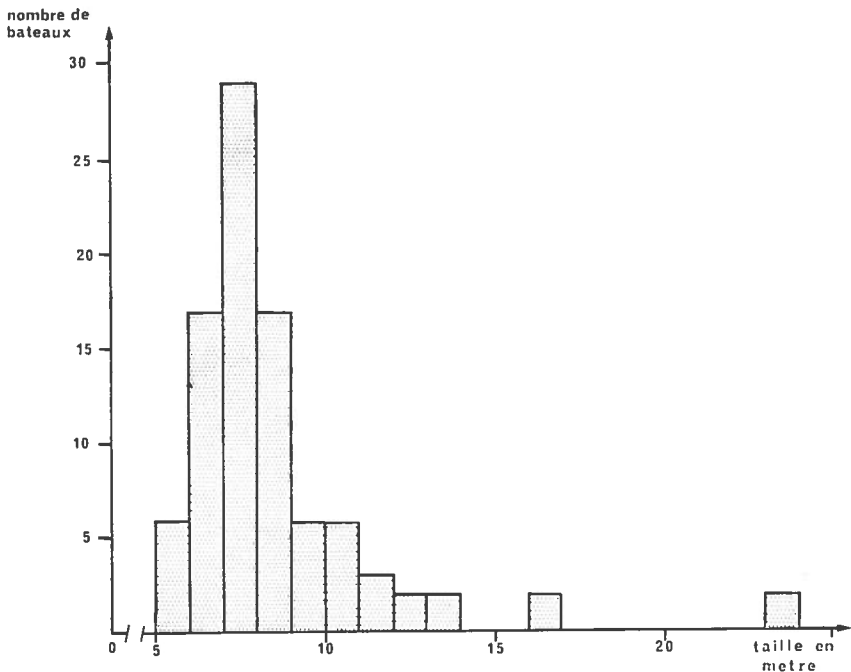


Fig. 1 : Fréquence des tailles de bateaux (question 2).

L'histogramme de répartition des tailles (Fig. 1) montre une certaine régularité si l'on excepte les bateaux de grande taille qui ne correspondent pas à des plaisanciers *stricto sensu* mais à des voyages organisés. Par ailleurs, la distribution est tronquée pour les petites tailles, ce qui s'explique par l'absence de poste de distribution de carburant sur l'île. Les embarcations de petite taille, donc de faible autonomie, viennent peu à Port-Cros. La plaisance à Port-Cros n'est donc pas identique à la plaisance au niveau national où 75 % de la flotte est constituée de bateaux de moins de 2 tonneaux, soit approximativement, d'une taille égale ou inférieure à 5 mètres.

Question 3 : Quartier d'immatriculation

Comme on pouvait s'y attendre, le quartier de Toulon est nettement dominant par rapport aux autres.

PROVENANCE DES BATEAUX

	%	% d'immatriculation 1980
FRANCE	86	
Méditerranée	72	100
— Toulon	41	27,6

Taille du bateau en m.	Nbre de places	Nbre de person.	Taux d'occupat.
5	2,8	1,9	70 %
8	5,0	3,9	78 %
moyenne			
10	6,5	5,2	80 %
12	8,1	6,6	81 %
15	10,3	8,6	83 %

En appliquant les valeurs moyennes (8,7 m - 5,4 places et 4,3 personnes), on peut donner une estimation du nombre de personnes vivant « à bord » en quadruplant le nombre de bateaux comptés. Des comptages faits à Port-Man durant tout le mois d'août donnent un nombre moyen de 66 bateaux/jour. Ce qui correspond à une population permanente de près de 300 personnes avec des pointes à 550 personnes (le 11 août). Ceci est d'autant plus important que la fréquentation du mois d'août 1980 peut être considérée comme inférieure à celle des années précédentes.

Question 7 : Durée totale du séjour durant la saison

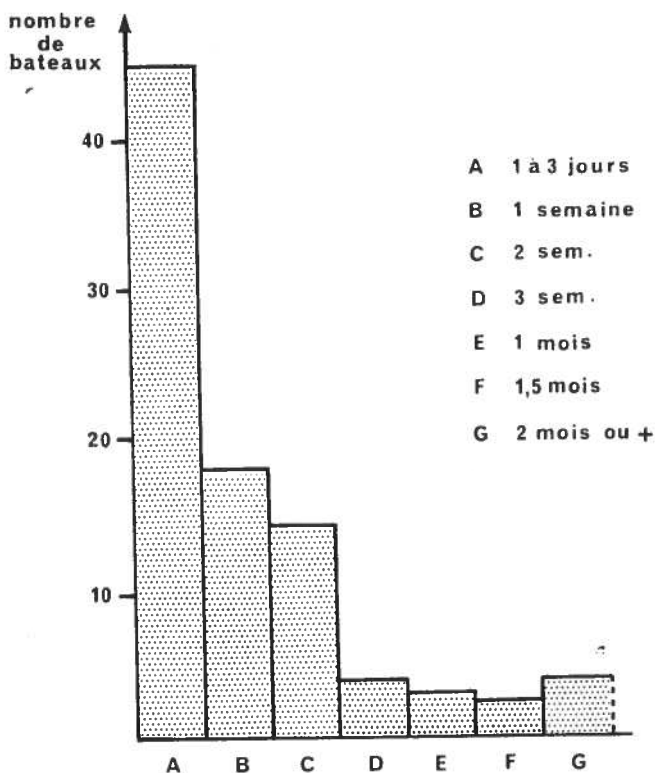


Fig. 2 : Fréquence des durées de séjour (question 7)

immatriculés au niveau national (Fig. 3). La fréquence importante des plaisanciers déclarant venir depuis 10 ans peut avoir deux raisons. Ou cette fréquence est artificiellement augmentée par la valeur symbolique de la locution « depuis dix ans », ou cela constitue, avec quelques années de retard, une découverte de Port-Cros Parc National. Il est probable que l'explication doit tenir compte de ces deux raisons.

Question 9 : Lieux de mouillage

Les réponses à cette question ont pu être vérifiées par l'intermédiaire des observations. Il existe une certaine discordance entre l'enquête et les observations (Fig. 4 et 5). L'exemple le plus frappant est celui de la plage du Sud et de l'anse de la Fausse-Monnaie où, sur 6 observations, on a dénombré 69 bateaux alors qu'un seul plaisancier a déclaré mouiller à la plage du Sud. Le lieu de mouillage est, aux yeux des plaisanciers, l'endroit où l'on séjourne et non l'endroit où l'on se rend en cours de journée. A cela il faut ajouter que la validité de l'observation est tributaire de l'heure de la journée, des conditions météo ou même du jour de la semaine. Par exemple, les effectifs comptés à la Palu ont donné des effectifs variant de 1 à 46. De même à Port-Man, les comptages ont varié de 28 à 178, soit un rapport de 1 à 6 environ.

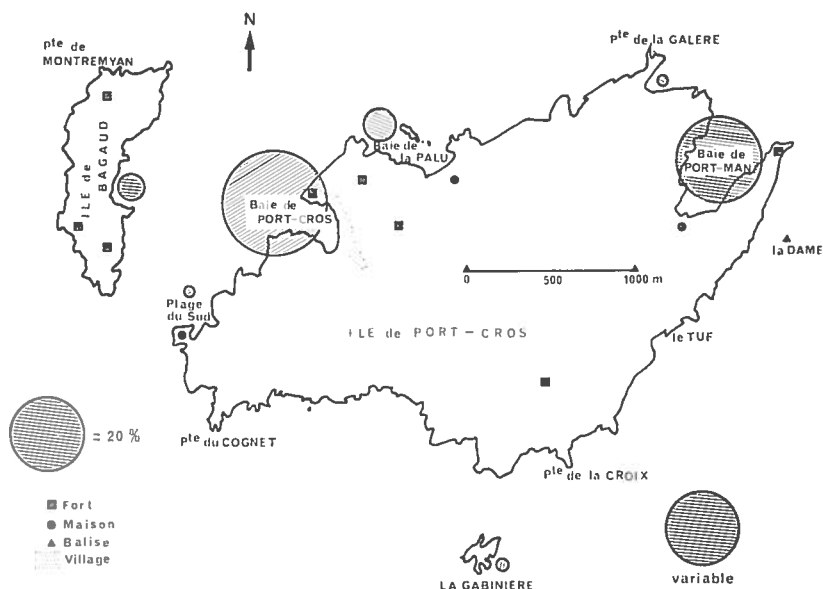


Fig. 4 : Proportions des lieux de mouillage selon l'enquête (question 2)

En revanche, il existe une certaine homogénéité entre les déclarations et les observations pour les baies de Port-Man et Port-Cros. Ces deux baies supportent les 3/4 de la plaisance. Les proportions entre ces deux baies varient selon les conditions météo (Port-Cros est peu abrité du Mistral et Port-Man du vent d'Est).

plaisancière de Port-Cros. En effet, la multiplication des points de comptage fait prendre en compte plusieurs fois le même bateau. Il apparaît donc souhaitable de standardiser les comptages pour permettre une étude évolutive de la plaisance dans les eaux du Parc.

Question 10 : Type d'ancre utilisé

Le nombre de « non réponse » à cette question (30 %) est significativement supérieur à celui observé pour les autres questions (5 %). Ceci est même d'autant plus significatif que l'enquêteur a été amené, dans certains cas, à ne pas poser la question pour éviter une réaction de rejet de la part du plaisancier. On doit relier ce fait à la campagne qui, ces dernières années, a mis en cause les ancres des plaisanciers dans la dégradation de l'herbier de Posidonies.

Les modèles d'ancres utilisés peuvent se regrouper en trois catégories :

- ancres « standard » : plate, à bascule, etc...
- ancres « soc »
- grappins, etc...

Une enquête auprès de deux fabricants (FOB et Plastimo) montre que la proportion entre les deux premières catégories est de 9 à 1. C'est cette proportion que l'on retrouve dans l'enquête (88 % d'ancres standard, 8 % d'ancres « soc » et 4 % de grappins). Il faut remarquer que l'importance du nombre de « non réponse » à cette question rend l'échantillon assez faible et il serait hasardeux de généraliser ces observations. On peut néanmoins noter qu'il n'est pas apparu de différence d'utilisation d'un modèle d'ancre entre voiliers et bateaux à moteur.

L'arrêté du 27 mars 1980 relatif à la sécurité et à la navigation de plaisance a modifié les caractéristiques des appareils de mouillage. La conséquence en est que le poids des ancres a été augmenté par rapport à la taille (ou au poids) du navire. On peut penser que cette mesure améliorera la tenue des ancres au fond, évitant ainsi le dérapage de l'ancre destructeur d'herbier. Par ailleurs, de nouveaux modèles d'ancre « plate » ont une résistance à la traction qui est multipliée par 7 par rapport aux anciens modèles, allant ainsi dans le sens d'une dégradation de l'herbier moins importante.

Question 11 : Activités nautiques annexes

Cette question avait pour but de déterminer les activités nautiques autres que la plaisance qui sont couramment pratiquées par les plaisanciers.

Une première constatation s'impose : 63 % des plaisanciers ne pratiquent aucune autre activité nautique, hormis la baignade évidemment. La question posée n'a pas permis de faire la différence entre « activité nautique pratiquée au sein du parc » et « activité nautique pratiquée en général ». Ceci explique peut-être l'indication du ski-nautique et de la chasse sous-marine (Fig. 6). Néanmoins, des observations

indispensables, dénote des tendances très nettes. Au plan des remarques, 41 % sont positives. Les remarques se répartissent selon trois thèmes :

- la nature
- l'accueil
- la fréquentation.

Le tableau suivant classe selon ces thèmes les remarques et souhaits (lesquels sont considérés comme tendant à l'amélioration)

THEMES	Remarques		Souhaits	TOTAL
	+	-		
la nature	35	9	13	57
l'accueil	13	54	6	73
la fréquentation	—	8		8
Total	48	71	19	138 *

* le total est supérieur au nombre d'enquêtes remplies car chaque fiche d'enquête peut comporter plusieurs remarques ou souhaits.

De ce tableau, il ressort que l'aspect naturel du Parc National est considéré comme positif et suscite un certain nombre de souhaits te

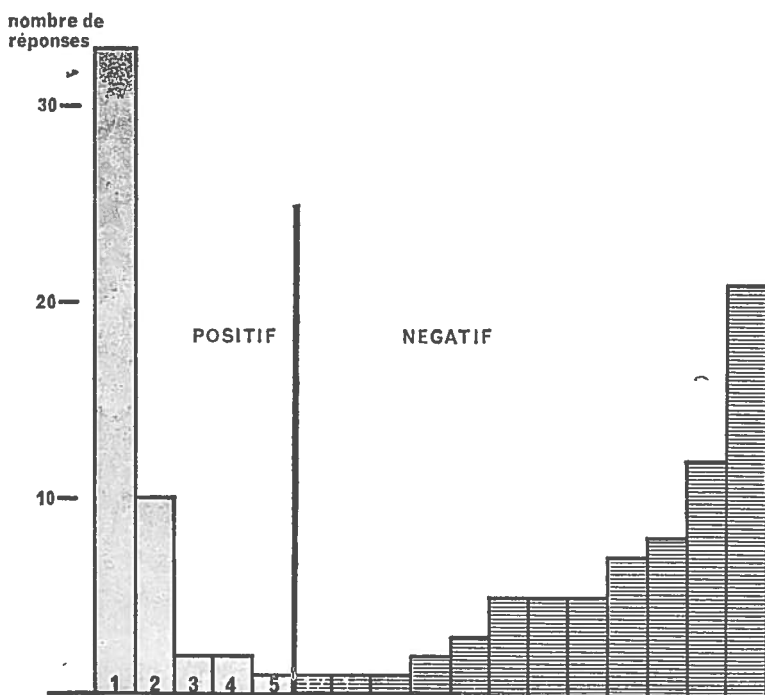


Fig. 7 : Fréquence des remarques (légende dans le texte) (question 12)

DOCUMENTATION

- Statistique plaisance 1980 du Bureau de la Plaisance. Direction générale de la Marine marchande.
- Relevés journaliers de fréquentation des baies de Port-Man e de Port-Cros. Documents administratifs du Parc National d Port-Cros.

Accepté le 6 août 1981